

Publik - Development #57624

Droit d'accès aux données des fiches

05 octobre 2021 18:51 - Marie Kuntz -> retour le 13 mai

Statut: Nouveau	Début: 05 octobre 2021
Priorité: Normal	Echéance:
Assigné à:	% réalisé: 0%
Catégorie:	Temps estimé: 0:00 heure
Version cible:	Club: Non
Patch proposed: Non	
Planning: Non	

Description

Pourrait-on envisager de créer un rôle interne qui permettrait d'accéder aux données des fiches même quand on n'a pas le bon rôle (création/visualisation/édition) ? Quand un client pointe une fiche, on se retrouve souvent avec une erreur d'accès interdit, on doit remonter au modèle, trouver le bon rôle, se l'ajouter.

Ou alors on considère que le rôle interne "Administrateur des démarches" nous donne l'accès, comme pour le listing de traitement.

Demandes liées:

Lié à w.c.s. - Development #57625: toujours ouvrir l'accès aux fiches aux admins	Fermé	05 octobre 2021
--	--------------	------------------------

Historique

#1 - 05 octobre 2021 19:49 - Stéphane Laget

Marie Kuntz a écrit :

Ou alors on considère que le rôle interne "Administrateur des démarches" nous donne l'accès, comme pour le listing de traitement.

Moi je pensais que c'était le cas. Je me trompe sûrement.

#2 - 05 octobre 2021 20:59 - Benjamin Dauvergne

Jusqu'à présente la politique était d'ajouter "Administrateur fonctionnel" comme membre de tous les rôles métiers créés, normalement on fait ça quand on développe la démarche.

#3 - 05 octobre 2021 21:04 - Marie Kuntz -> retour le 13 mai

Benjamin Dauvergne a écrit :

Jusqu'à présente la politique était d'ajouter "Administrateur fonctionnel" comme membre de tous les rôles métiers créés, normalement on fait ça quand on développe la démarche.

Pas au courant de cette politique et je ne me mets jamais dans ce rôle sinon je reçois des milliards de mail de test des clients ; de plus ça me semble être une mauvaise pratique, puisque les admins fonctionnels ne sont pas censés accéder aux contenus des démarches, or cet héritage le permet.

#4 - 05 octobre 2021 21:07 - Stéphane Laget

Perso je crée systématiquement une fonction et un rôle testeur et je me mets dedans.
(Mais tu es sûre que le fait d'être administrateur des démarches ne te permet pas d'accéder au contenu des demandes ?)

#5 - 05 octobre 2021 21:10 - Benjamin Dauvergne

Marie Kuntz a écrit :

Pas au courant de cette politique et je ne me mets jamais dans ce rôle sinon je reçois des milliards de mail de test des clients ; de plus ça me semble être une mauvaise pratique, puisque les admins fonctionnels ne sont pas censés accéder aux contenus des démarches, or cet héritage le permet.

On est administrateur, on a forcément accès à tout.

Ce serait pareil de dire que "Administrateur fonctionnel" a accès à tout sans le déclarer hein.

On peut aussi mettre un rôle intermédiaire "Administrateur de toutes les démarches" et s'y mettre quand on en a besoin dans ce cas.

#6 - 05 octobre 2021 21:26 - Frédéric Péters

On est administrateur, on a forcément accès à tout.

À considérer qu'étant administrateur on peut aller se donner des rôles supplémentaires, sûr, mais ce que je comprends de la demande de Marie ici, c'est que c'est usant d'aller à la pêche au rôle, puis on se le met et on ne le retire pas et on reçoit des mails, etc.

Et je rejoins Marie sur la demande, ça m'arrive aussi sur du support d'arriver sur un accès interdit et ça donne juste envie de passer à autre chose.

#7 - 05 octobre 2021 21:29 - Frédéric Péters

- Lié à *Development #57625*: toujours ouvrir l'accès aux fiches aux admins ajouté

#8 - 06 octobre 2021 10:01 - Benjamin Dauvergne

Frédéric Péters a écrit :

Et je rejoins Marie sur la demande, ça m'arrive aussi sur du support d'arriver sur un accès interdit et ça donne juste envie de passer à autre chose.

Ça me fait pareil, mais l'argument "sécuritaire" n'est donc pas valable, ce qui est souhaité c'est d'avoir des accès larges pour le support. Ça ne sera pas forcément compatible. Ce qu'on pourrait imaginer c'est un mode bris de glace pour une démarche, quand on a le rôle "administrateur des démarches" (qu'on peut facilement identifier comme particulier dans w.c.s, via la matrice des accès je pense) on aurait un bouton "debug/me filer tous les droits pendant 1h". Action qu'on pourrait journaliser, si on avait un journal.

#9 - 06 octobre 2021 10:08 - Frédéric Péters

Je ne vois pas de quel argument sécuritaire tu parles.

#10 - 06 octobre 2021 10:17 - Frédéric Péters

Ah sans doute ce commentaire plus haut :

de plus ça me semble être une mauvaise pratique, puisque les admins fonctionnels ne sont pas censés accéder aux contenus des démarches, or cet héritage le permet.

Mais comme "étant administrateur on peut aller se donner des rôles supplémentaires" ça ne tient de toute façon pas pour nous.